

<b>Zeitschrift:</b>	Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisierte Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Traktorverband
<b>Band:</b>	10 (1948)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Profitez des contrôles de types!

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Profitez des contrôles de types !

A plusieurs reprises, nous avons relaté que des tracteurs indigènes et importés sont soumis à un contrôle de type par une commission officielle d'experts. Ces contrôles sont libres et ont pour but d'épargner des frais aux vendeurs et à l'administration cantonale.

En effet, lorsqu'une machine est présentée à l'office cantonal du contrôle des automobiles avec le numéro de l'attestation du contrôle de type, la vérification du véhicule est simplifiée.

Lors du contrôle de type, les machines ne sont souvent admises à circuler sur les voies publiques qu'à la condition d'apporter certaines modifications au tracteur, telles que la disposition des pédales, l'amélioration des freins, etc.

Etant donné que le contrôle des tracteurs agricoles n'est pas prévu par la loi, certains cantons s'en passent. Il arrive, par conséquent, que des tracteurs sont livrés sans que les modifications exigées par la commission des experts n'aient été exécutées. Il est évident que cela n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs.

C'est pourquoi, nous conseillons à nos membres de demander au vendeur, lors de l'achat d'un tracteur, l'attestation du contrôle de type ainsi que la déclaration disant que les modifications, exigées lors de ce contrôle et mentionnées dans le dit document, ont été exécutées.



L'équipement électrique et pièces de rechange pour l'allumage, le démarrage et l'éclairage de l'automobile.

Service Central pour la Suisse  
**URANIA-Accessoires**

M. Eschler      Zurich / Lausanne